

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



RÉUNION DU 11 JUILLET 2024

**CSEC
Extra**

**Comité Social et
Economique Central**

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Présentation de l'ACCORD relatif à l'adaptation des MODALITES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL et l'organisation de la BDESE du 13/06/24
- 2/ Point d'information sur la MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE TRESORERIE CSEC/CSEC
- 3/ Questions diverses : convention réservistes – Remboursement des frais de déplacement des RP -

Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE

laurent.merique@francetravail.fr

Isabelle DE OLIVEIRA

isabel.de-oliveira@francetravail.fr

Maryvonne HO SACK WA

m.ho-sack-wa@francetravail.fr

Laurence THIREAU

laurence.thireau@francetravail.fr

Frédéric PICHON DE BURY

fred.pichondebury@francetravail.fr

Myriam SURLEMONT

myriam.surlemont@francetravail.fr

Votre Représentant syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA

jl.miraglia@francetravail.fr

ACCORD SUR LES MODALITES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL et l'organisation de la BDESE

Une BDESE (Base de données économiques, sociales et environnementales) est mise en place, sous forme d'un outil numérique, afin de rassembler les documents et informations nécessaires aux informations et consultations, récurrentes ou ponctuelles des instances du personnel.

Cet outil numérique sera mis en place à compter du 26 juin 2026 jusqu'au 31 juillet 2028 en vue de devenir le support unique de transmission des documents et d'informations.

Il n'y a pas de modifications majeures dans l'accord signé par rapport au précédent seulement des ajustements.

Accès à la BDSE

La BDESE est mise en place au niveau de l'entreprise et déclinée au niveau de chaque établissement.

Sur le périmètre de l'entreprise la BDESE est accessible, en fonction de leurs attributions, aux membres élus et représentants syndicaux du CSEC et aux membres de ses commissions, ainsi qu'aux délégués syndicaux centraux DSC. Sur le périmètre de l'établissement la BDESE est accessible, en fonction de leurs attributions, aux membres élus et représentants syndicaux du CSE d'établissement, et aux membres de ses commissions, aux délégués syndicaux, aux représentants de section syndicale ainsi qu'aux représentants de proximité. La BDESE est accessible en permanence, chaque utilisateur disposant d'un accès sécurisé et individuel.

Contenu BDSE

Cette base est alimentée des documents nécessaires à l'occasion des consultations récurrentes au sens de l'article L2312-17 du code du travail (consultation sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière, la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi) et des consultations ponctuelles des instances CSE/CSEC.

Focus sur le PAPRI Pact – « nouveauté »

Dans le cadre de la consultation sur la politique sociale, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) donne lieu désormais à une information-consultation annuelle spécifique dans chaque établissement au cours du 1^{er} semestre de l'année N.



RÉUNION DU 11 JUILLET 2024



Evolution de l'outil

Des évolutions sont prévues avec notamment la possibilité de télécharger plus de documents.

La DG demande de faire remonter toute proposition d'évolution ou d'amélioration qui pourra être étudiée sur sa faisabilité technique.

SNAP Intervention du SNAP

Actuellement nous nous connectons avec nos adresses @pole-emploi.fr, quand aurons-nous la bascule sur les adresses @francetravail.fr ?

Réponse de la Direction

Une grande mise à jour incluant les dispositions de la RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données), la sécurisation des accès. Une nouvelle ergonomie/interface/fonctionnalité va avoir lieu dans les mois à venir (sans doute en fin d'année 2024). Cela inclura les adresses mail de connexion.

MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE TRESORERIE CSE/CSEC

Cette convention vise à permettre le transfert de fonds du budget de fonctionnement de chaque CSE au bénéfice du Comité Social et Economique Central.

Le projet de convention est présenté aux membres du CSEC. La réunion des Secrétaires et Trésoriers CSE est prévue le 01/10/24 en présentiel.

Un vote est effectué pour modifier l'ordre du jour et procéder à la modification de la convention (20 POUR - 2 CONTRE) Cette modification porte l'attention sur l'attribution du reversement « pour l'exercice 2024 ».

Un autre vote est effectué pour donner mandat aux membres du bureau du CSEC pour présenter la convention aux CSE des établissements France Travail. (20 POUR – 2 CONTRE)

Ces modifications feront l'objet d'une V3 qui sera présentée à la réunion du 01/10/24 en présence des Secrétaires et Trésoriers des différents établissements.

QUESTIONS DIVERSES RESERVISTES

SNAP Intervention du SNAP

Y a-t-il des conventions avec les pompiers, la police nationale, l'armée, la gendarmerie... pour les réservistes ? Si oui, pouvez-vous nous les transmettre.

Le **SNAP** est saisi sur des situations de demandes de remboursement de trop-perçus à des réservistes en IDF plus d'un an plus tard.

Nous alertons sur :

- les demandes rétroactives de justificatifs pour l'allocation perçue au titre des journées de réserviste sur l'année précédente qui devraient se faire sur la période concernée et non un an plus tard,
- Sur la nécessité de faire un échéancier étalé dans le temps pour le règlement du trop perçu par l'agent.

Réponse de la Direction

A ce jour, il n'existe pas de convention nationale, seulement des conventions régionales (généralement 20 jours de réserves et 5 jours de formation).

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP



RÉUNION DU 11 JUILLET 2024



La Direction va prendre attache auprès du service partenariat national pour mettre en place des conventions nationales.

Il a aussi été indiqué que parfois les formations de pompier peuvent être de 10 jours et non 5 et cela génère des difficultés pour les régions.

REMBOURSEMENT DES FRAIS RP LORS DES INSPECTIONS RP

SNAP Intervention du SNAP

Une nouvelle fois le **SNAP** interpelle la Direction Générale sur le non remboursement des frais de repas de midi des RP lors des inspections sur les sites. Lors de la négociation sur l'avenant RP, les choses étaient claires, nous demandons d'intervenir sur les régions concernées qui ne respectent pas l'accord. Les inspections, même si elles sont votées par le CSE, doivent être considérées comme une convocation Direction incluant les remboursements des repas de midi.

Réponse de la Direction

La DG va rappeler les règles de remboursement effectif des frais des Représentants de Proximité comme stipulé sur l'accord.

VISION VALEURS

Suite aux différentes interventions concernant le non-respect du volontariat concernant les ateliers VISION-VALEURS, la DG fera un rappel aux régions sur cette notion de volontariat à respecter.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP